



Mutation internationale droits du salarié

Par **SimonM**, le **20/12/2014** à **23:00**

Bonjour,

Je vous explique du mieux que je peux ma situation, je suis manager d'une boutique de vêtement (convention collective habillement commerce de détail), muté en belgique, le problème est qu'on me demande de démissionner car l'entreprise n'est pas vraiment "internationale" ils ont créé une autre entreprise en belgique.

J'aimerais savoir mes Droits: combien de temps pour le déménagement?, prime de mutation?, je vais perdre mon ancienneté et vais devoir faire 1an sans congé payés puisque nouveau contrat etc... que puis-je exiger ?

J'espère que quelqu'un va pouvoir m'aider, hésitez pas si vous avez des questions !

Par **P.M.**, le **21/12/2014** à **00:58**

Bonjour,

Déjà vous pouvez refuser la mutation si l'employeur prétend vous obliger à démissionner...